

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 282

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

MASTER EN KINÉSITHÉRAPIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	16° Sciences de la motricité
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le master en kinésithérapie propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. Cet enseignement dont la dimension humaine est à souligner prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, à aborder sereinement leur carrière future, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation crée et maintient une large base et un haut niveau de connaissances, elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

Cette profession est réglementée, elle est couverte par le système de reconnaissance des qualifications professionnelles instauré par des directives européennes (1).

Le kinésithérapeute est un professionnel de la santé, plus particulièrement de l'art de guérir.

Le grade de master en Kinésithérapie peut donner accès au titre de Kinésithérapie tel que défini dans l'Arrêté royal n°78 du 10/11/1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé (M.B. du 14/11/1967) et la loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10/5/2015 (M.B. du 18/6/2015). Cette formation correspond au niveau 7 du Cadre Européen de Certification (2) (CEC).

Le kinésithérapeute est un collaborateur privilégié du médecin dans la réadaptation des patients de tous âges présentant les pathologies les plus diverses et ce, au moyen de différentes méthodes. Santé, disponibilité, maîtrise de son corps et goût des contacts sociaux sont ses atouts indispensables.

De nombreux kinésithérapeutes francophones travaillent en tant qu'indépendants dans leur propre cabinet. Ces kinésithérapeutes ne sont pas liés à une institution donnée : ils peuvent également exercer dans les maisons de repos, les hôpitaux, les centres de réadaptation, les institutions spécialisées, les centres sportifs ou encore les clubs sportifs. Leur champ d'intervention couvre tous les domaines de spécialités médicales. Les valeurs véhiculées par le kinésithérapeute comme l'altruisme, le respect de la personne, de la responsabilité, la rigueur, l'autonomie, l'esprit critique et l'esprit de recherche sont les bases morales représentant l'éthique de la profession. Ces valeurs seront transmises aux étudiants tout au long de leur formation.

1 Directive européenne 2005/36/CE.

2 Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1- **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :**
 - Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - Construire son projet professionnel
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
 - Exercer son raisonnement scientifique.
- 2- **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :**
 - Respecter la déontologie propre à la profession
 - Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - Respecter la législation et les réglementations.
- 3- **Diriger :**
 - Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
 - Développer les stratégies les plus appropriées
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - Participer à la démarche qualité
 - Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
 - Motiver et dynamiser les collaborateurs.
- 4- **Concevoir des projets professionnels complexes :**
 - Identifier la situation
 - Collecter l'ensemble des informations existantes
 - Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
 - Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives.
- 5- **Assurer une communication professionnelle :**
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
 - Utiliser les outils de communication existants
 - Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - Participer à la promotion de la santé
 - Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.
- 6- **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel :**
 - Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
 - Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins
 - Rédiger un rapport kinésithérapeuthique motivé et argumenté sur la réalisation du traitement et les résultats obtenus.
- 7- **Concevoir un ou des projet(s) de recherche :**
 - Identifier une ou des hypothèse(s) de nature à développer des nouveaux savoirs
 - Rédiger un protocole innovant et original
 - Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche.
- 8- **Réaliser un ou des projet(s) de recherche :**
 - Appliquer le protocole de recherche avec rigueur
 - Conduire le projet de recherche de manière responsable
 - Discuter les résultats
 - Collaborer à la diffusion des résultats.